

Délivrée par URSSAF MIDI PYRENEES
Adresse de correspondance / Paiement :

TSA 90002
93517 MONTREUIL CEDEX

SITE DE TOULOUSE RECOUVREMENT
URL : www.urssaf.fr

URSSAF MIDI PYRENEES

MISE EN DEMEURE du 31/07/25

en vertu de l'article L 244-2 du code de la sécurité sociale (Css)

U310-300725-205729-006687-1/2-003344-010/102

3C 050 879 6112 1



Adresse du siège :

URSSAF MIDI PYRENEES
RUE P ET M CURIE-LABEGE
31061 TOULOUSE CEDEX 09

MR CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
LE PASSELYS
46140 DOUELLE



Monsieur, Madame

Nous vous mettons en demeure de régler la somme dont vous êtes redevable envers votre Urssaf au titre de vos cotisations et contributions sociales obligatoires et/ou majorations et pénalités dont vous trouverez le détail ci-après.

La colonne « Montant restant à payer » n'inclut pas les sommes non acquittées déjà réclamées par d'autres mises en demeure et dont vous restez redevable.

A défaut de règlement dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente, nous serons fondés à engager des poursuites en vue du recouvrement de la somme due soit par voie de contrainte, soit devant un tribunal. Dans ce cas, les frais de recouvrement seront à votre charge. Les majorations de retard continuent à courir jusqu'au règlement complet desdites cotisations et contributions sociales.

Vous pouvez contester cette mise en demeure dans un délai de deux mois à compter de sa réception auprès de la commission de recours amiable à peine de forclusion. Pour cela, vous devez envoyer à l'adresse de correspondance figurant ci-dessus un dossier comportant un courrier mentionnant votre numéro de dossier de recours exposant vos motifs de désaccord, ainsi que tout document justificatif appuyant votre contestation.

Les dispositions légales et réglementaires sont détaillées au verso.

Le Directeur, Jean DOKHELAR

VOS REFERENCES
N° de dossier : 0013689887
N° compte : 737000000140037673 5
NIR ou SIREN : 166069913973204
Montant : 2096,87 €

ATTENTION

Cette mise en demeure a été établie compte tenu des déclarations et versements enregistrés jusqu'au 28/07/25

Motif de mise en recouvrement : MISE EN DEMEURE RECAPITULATIVE

Nature des sommes dues : REGIME GENERAL INCLUSES CONTRIBUTION D'ASSURANCE CHOMAGE, COTISATIONS AGS.

TOTAL RECAPITULATIF	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES	MAJORATIONS	PENALITES	MAJORATIONS DE RETARD COMPLEMENTAIRE	MONTANT A DEDUIRE (2)	MONTANT RESTANT A PAYER
	2819,00 €	95,00 €	58,87 €	24,00 €	900,00 €	2096,87 €

(2) La colonne « Montant à déduire » inclut l'ensemble des versements effectués, les remises de majorations de retard déjà examinées sur le fond, les aides ou exonérations dont vous avez été bénéficiaire sur la période ou les périodes, objet(s) de la présente mise en demeure.

Retrouver le détail des sommes dues à partir de la page 3

VOS REFERENCES

N° de dossier : 0013689887
N° compte : 737000000140037673 5
NIR ou SIREN : 166069913973204
Montant : 2096,87 €

PERIODE(S)	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES	MAJORATIONS PENALITES	MAJORATION RETARD COMPLEMENTAIRE	MONTANT A DEDUIRE (**)	MONTANT RESTANT A PAYER
MOTIF: TAXATION PROVISIONNELLE. DECLARATIONS NON FOURNIES					
JUIN 25	1919,00 €	153,87 €	0,00 €	0,00 €	2072,87 €
MOTIF: MAJORATIONS DE RETARD COMPLEMENTAIRES					
ANNEE 22	849,00 €	0,00 €	23,00 €	849,00 €	23,00 €
ANNEE 23	51,00 €	0,00 €	1,00 €	51,00 €	1,00 €

(**) La colonne « Montant à déduire » inclut l'ensemble des versements effectués, les remises de majorations de retard déjà examinées sur le fond, les aides ou exonérations dont vous avez été bénéficiaire sur la période ou les périodes, objet(s) de la présente mise en demeure.



Si vous disposez d'un compte en ligne, vous pouvez procéder au règlement de votre dette sur le site : www.urssaf.fr
Les employeurs privés de plus de 7 millions d'euros de cotisations par an doivent impérativement payer par virement bancaire sous peine de majoration (article D133-11 du Code de la Sécurité Sociale)
Coupon à détacher et à joindre à votre règlement uniquement en cas de paiement par chèque

COUPON A RETOURNER A L'ORGANISME

ETABLISSEMENT

LD MAS DE LA BOUYSSÉ
46150 CRAYSSAC

RESERVE À L'ORGANISME

NIR - SIREN
N° Compte
N° Dossier

166069913973204
737000000140037673 5
0013689887

SNV2-PCMDA75

MONTANT A PAYER

2096,87

URSSAF MIDI PYRENEES
TSA 90002
93517 MONTREUIL CEDEX

1310-30(0725-205729-0066886-2-2-003344+010102
325072840) [C01]_30-00